



## **CR CATSIS VENDREDI 30 OCTOBRE 2020**

secrétaire de séance : *Eric LERALLU*

**CAT 2020-030**      **Règlement intérieur de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde.**

**SNSPP-PATS 33** : art 2 : *Qui peut remplacer le médecin-chef et pourquoi cela ne se fait jamais ?*

Président : *Il n'est pas précisé de suppléance pour le médecin chef car ce n'est pas prévu par les textes.*

**SNSPP-PATS 33** : Art 8 : *peut-on avoir les convocation également par voie dématérialisée ?*

Président : *Les convocations et dossiers seront transmis aux titulaires par voie postale, et par voie dématérialisée aux suppléants. Les délais seront limités au maximum dans la limite des possibilités.*

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-031**      **Composition du Conseil d'Administration**

Commentaire : *Précisions : le CASDIS sera un CASDIS transitoire. Les représentants du CD 33 passent de 14 à 17, mais ce changement ne sera acté que lorsque les élections départementales auront eu lieu.*

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-032**      **Composition du Bureau du Conseil d'Administration et élection de ses membres**

Commentaire : *composé de 5 membres, le président est un maire. Arbitrage par le PCASDIS.*

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-033**      **Délégations du Conseil d'Administration au Bureau du CA**

Commentaire : *le bureau du CASDIS n'a pas compétence en matière de budget.*

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT2020-034**      **Délégations du Conseil d'Administration à son président**

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-035**      **Composition et élection des membres de la commission d'appel d'offres**

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-036**      **Constitution de la commission des travaux et de la commission des achats – composition et désignation de leurs membres**

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

- CAT 2020-037**      **Composition du CT et désignation des représentant(e)s de l'administration au CT et au CCDSPV**  
Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour
- CAT 2020-038**      **Composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et désignation des représentant(e)s de l'administration au CHSCT**  
Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour
- CAT 2020-039**      **Désignation des représentant(e)s de l'administration aux CAP et aux CCP**  
Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour
- CAT 2020-040**      **Désignation des représentant(e)s de l'administration à la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière**  
Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour
- CAT 2020-041**      **Désignation des représentant(e)s de l'administration à la CCDSPV**  
Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour
- CAT 2020-042**      **Désignation des représentant(e)s de l'administration à la commission d'aide sociale du service d'action sociale pour le personnel**  
Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour
- CAT 2020-043**      **Désignation des représentant(e)s du SDIS de la Gironde au Comité des Œuvres Sociales**  
Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour
- CAT 2020-044**      **Désignation des représentant(e)s du SDIS de la Gironde aux assemblées générales du syndicat des copropriétaires de l'Espace Rodesse**  
Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour
- CAT 2020-045**      **Indemnités allouées pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président(e) du Conseil d'Administration**  
Commentaire : *cadre réglementaire strict appliqué.*  
Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour
- CAT 2020-046**      **Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2021**  
**SNSPP-PATS 33** : à la page 46 - sur les effectifs présents au 1er Septembre, on peut voir qu'il manque 59 postes par rapport au tableau des emplois de la dernière page dont 34 cycliques.  
Président : *il s'agit des agents qui auraient dû être recrutés si la seconde FI de l'année avait eu lieu sans la pandémie.*  
**SNSPP-PATS 33** : Est ce que les agents en disponibilité sont comptés dans les effectifs réels ?  
Président : *oui dans le tableau des emplois prévisionnels de 2020 (inclus dans les 59 postes manquants). Aucun visuel sur les départs à la retraite. Le DDSIS précise que beaucoup d'agents ont demandé leur simulation de pension de retraite, mais qu'il est fort probable qu'au vu de la crise sanitaire, peu d'entre eux partent.*

**SNSPP-PATS 33** : *Quid des effectifs alors que les VSAV financés pour la métropole vont bientôt être déployés ?*

Président : *il est fort probable que le SDIS assure un ajustement et un redéploiement des agents, en ajoutant des effectifs aux CIS des groupements centre, pris sur des groupements sur lesquels la sollicitation opérationnelle est moindre.*

**SNSPP-PATS 33** : *à la page 44 - il est rappelé que seules les contributions volontaires des EPCI pour 2019 et 2020 avaient abouti. Que se passe t il si en 2021 cela n'est pas reconduit ?*

Président : *des décisions seront prises en fonction des arbitrages rendus.*

**SNSPP-PATS 33** : *Qu'advient-il des 42 emplois (même si on voit bien qu'ils ne sont pas pourvus mais figurent dans le tableau des emplois donc sont financés) qui ont été financés avec ce dispositif ? (25 pour les EPCI hors Métropole et 17 pour la métropole).*

Président : *le DDSIS précise que des négociations sont en cours avec la métropole. Il est envisagé une FI l'an prochain, tout dépendra de la situation sanitaire.*

**SNSPP-PATS 33** : *Peut on connaître les prévisions de recrutement 2021?*

Président : *aucune projection tant que le budget n'est pas voté.*

**SNSPP-PATS 33** : *Combien de FI ? aucune projection tant que le budget n'est pas voté.*

Président : *Normalement une au minimum.*

**SNSPP-PATS 33** : *Combien de recrutements externes ?*

Président : *aucune projection tant que le budget n'est pas voté.*

**SNSPP-PATS 33** : *On peut constater qu'en 4 ans (2016-2020) la dette du SDIS a doublé. Pourquoi ?*

Président : *Il s'agit de problématiques d'immobilier financées par de l'emprunt.*

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-047**            **Rapport sur l'évolution des charges et des ressources du SDIS 33 pour l'année 2021**

**SNSPP-PATS 33** : *Il est indiqué en toute lettre qu'il ne devrait pas y avoir de nominations aux grades de Sgt et d'Adj en 2021. les engagements étaient sur le retour au quota réglementaire du CGCT :- A partir du 1er janvier 2020, plus de nomination au grade de sergent sur la durée nécessaire à l'abaissement en deça du quota de 1100 sous-officiers*

*Pour 5 départ d'adjudants, une nomination pourra intervenir à ce grade*

*Objectif = 60 % de sergents et 40 % d'adjudants*

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-048**            **Montant des contributions 2021 des communes et établissements publics de coopération intercommunale au budget du SDIS de la Gironde**

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-049**            **Désignation du jury de concours pour le projet de construction du nouveau CIS de Bazas**

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-050**            **Modalités d'attribution des titres restaurant**

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-051**            **Autorisation à signer des marchés de travaux pour la construction du nouveau CIS de Bordeaux rive droite (12 lots)**

Commentaire : *le maître d'œuvre a fait faillite avec la première vague de confinement.*

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-052**      **Autorisation à signer des marchés relatifs aux services de téléphonie mobile, à la fourniture de matériels et de prestations associées pour le SDIS 33 (2 lots)**

Commentaire : *prestataire retenu SFR*

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-053**      **Autorisation à signer un avenant n° 1 au marché n° 2019-049 relatif à l'acquisition de matériels, de véhicules et d'engins de secours 1ere phase 2019 - lot 8 : 7 châssis neufs + 7 transferts cellules VSAV**

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-054**      **Convention relative au remboursement des interventions du SDIS 33 dans le cadre de l'activité du service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) relevant du centre hospitalier universitaire de Bordeaux (CHU) – Exercice 2019**

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT2020-055**      **Modification de l'organigramme du Groupement Ressources Humaines**

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-056**      **Plan de développement des compétences**

Commentaire : *nous faisons remarquer que les documents 1 et 2 étaient manquants.*

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT2020-057**      **Projet de service du Groupement d'Appui pour la Direction et les Service**

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-058 Réactualisation du recueil de procédures et de gestion du temps de travail**

Commentaire : les changements concernant :

- fiche 9 relative aux congés bonifiés : les agents stagiaires et à contractuels sont inéligibles au dispositif. Les conditions de durée et de droits sont également modifiées.
- fiche 22 relative au congé parental : le congé parental est accordé pour une période de 2 à 6 mois renouvelables et les demandes de renouvellement doivent être présentées au moins 1 mois avant expiration de la période de congé parental en cours. Durant le congé parental, les modalités de droits à retraite, à avancement, et à promotion sont modifiés.
- fiche 26 relative à la participation aux jurys, cours d'assise, dépôt de plainte : la procédure pour une victime amenée à porter plainte est détaillée.
- fiche 29 relative aux autorisations d'absences familiales : les durées d'absence pour le décès d'un enfant sont précisées. (5 jours ouvrables pour un hebdo, 5 jours francs pour un cyclique, 7 jours pour un enfant de moins de 25 ans).
- fiche 42 sur la disponibilité : les principes généraux sont revus.

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

**CAT 2020-059 Réactualisation du recueil des règles de procédures et de gestion de la formation**

Commentaire : les changements concernent l'alimentation du compte personnel de formation.

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

## CAT 2020-060      **Modification du tableau des emplois**

Commentaire : les 5 emplois contractuels évoqués auraient vocation à remplacer / compléter les agents titulaires qui seraient amenés à intégrer une mission concours fin 2021. Si le CDG refuse de s'occuper du dossier, ce qui semble être le cas, alors le SDIS devra mettre en place une mission concours.

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

## CAT 2020-061      **Demande d'indemnisation de Monsieur Dany SICILIA, SPP victime d'agression physique**

Le SNSPP-PATS 33 a voté : Pour

### Questions Diverses

**SNSPP-PATS 33 :** *Le TELETRAVAIL. Suite aux interventions du Président de la République et du Premier Ministre qui définissaient le télétravail comme une règle d'organisation et non comme une option, nous avons interrogé le DDSIS sur ce que le SDIS compte mettre en place.*

**DDISIS :** *La question était actuellement étudiée. L'objectif est de conserver un mode de fonctionnement optimal pour le SDIS.*

*Si le gouvernement a défini le télétravail comme une règle, il n'a pas pour autant attribué de crédits supplémentaires. Un décret sorti dans la nuit ne parle pas de télétravail.*

*Le DDSIS a profité d'avoir les OS autour de la table pour rappeler que les gestes barrières doivent être IMPERATIVEMENT respectés.*

*Il a précisé croiser trop souvent des VSAV dans lesquels les agents ne portent pas tous le masque, et avoir observé des comportements non responsables autour de cafés pris dans les CIS.*

**SNSPP-PATS 33 :** *\* Il est acté que plus de 30% de nos interventions sont des carences identifiées comme telles par le SDIS . Quelle est la démarche entreprise pour faire face à cette problématique ?*

**DDISIS :** *indique que le SDIS a travaillé avec l'ARS et la Préfecture. Un appel à candidature d'ambulanciers privés est paru en début d'année, et devait se clôturer au mois de juin. En raison du contexte sanitaire, cet appel à candidature n'a pas pu aboutir. Plusieurs prestataires étaient intéressés, l'ARS doit relancer cette démarche. Le DDSIS indique également qu'il faut malgré tout être vigilant à ne pas perdre la manne financière représentée par les carences. Des refus d'engagement ont été tentés, les carences se sont transformées en urgence peu de temps après, mais sans contrepartie financière opposable au CHU.*

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, veuillez contacter les élus.

Cne Vincent Latorre – Adj Lagueyt – Eric Lerallu